



Mr Fayette,

L'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO et SUD, vous interpellent aujourd'hui suite à la communication de Mr Blin aux salariés de l'entreprise le lundi 6 avril 2020 !

Mr Fayette vous nous dites souvent :

« Les négociations chez RT SAS sont loyales, arrêtez donc de dire le contraire !!! »

Et bien Mr Fayette, comment devons-nous, les OSR, interpréter ce mail envoyé par Mr Blin, alors que vous deviez encore donner des réponses lors de cette réunion de relecture ?

Comment nous considérez-vous au juste? Uniquement comme des « faire valoir » ?

Mr Blin a initié cette « négociation déloyale » en posant un ultimatum en amont des négociations lors d'une réunion restreinte CSEC/DSC, en indiquant que RT SAS saurait expliquer à l'ensemble des salariés les raisons d'un accord non validé par les partenaires sociaux !

C'est une façon bien déloyale et malhonnête d'entamer une séquence de négociations !!!

Dans sa communication de lundi 6 avril, Mr Blin dit :

« L'entreprise prendra en charge une part importante de cet accompagnement... »

Mr Fayette, la part importante est prise par les salariés entre eux, avec un effort considérable des Cadres !

L'entreprise quant à elle fait peu d'effort ! Vous réussirez même si un accord est signé à payer moins que si aucun accord n'est signé ! Vu que vous comptez bien dérober 1,5 millions d'euros en décalant les AI de 4 mois ! Mais vous pouvez corriger votre projet en garantissant la rétroactivité de celle-ci en février.

Mr Fayette, voulez-vous vraiment un accord signé par les OSR ?

Car aujourd'hui, au vu du mépris que vous affichez vis-à-vis des OSR, beaucoup parmi nous se demandent si le jeu en vaut la chandelle !!!

Sommes-nous « des faire valoir » à la solde de RT SAS ?

Si c'est ce que vous pensez, attention, vous allez très vite déchanter !

Faire une communication à destination des salariés est bien entendu votre droit le plus strict, encore faut-il que celle-ci soit sans ambiguïté, et sans travestir la vérité. Car annoncer comme des propositions de la direction le résultat de séances de négociations ou les deux parties ont fait une part du chemin n'est pas honorable, mais déloyal, et mensonger. Surtout lorsque cette communication est faite avant la conclusion finale et la dernière séance de relecture !

Vous avez sciemment fait le contraire et, s'il devait y avoir des conséquences sur la conclusion finale d'un accord, vous devrez en assumer seuls la responsabilité!